



# Voyage à CADIX

## Du 16 au 23 mai 2018

### Bulletin d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

Observations : .....

.....

.....

#### Acompte à régler lors de l'inscription : 200€

- Si acompte déjà réglé : cocher la case
- J'accepte le projet et je m'engage à y participer

Date :

Signature :

Fiche d'inscription à remettre

au Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 NANTES



# Voyage à CADIX

## Du 16 au 23 mai 2017

### Descriptif du séjour

Voyage organisé par le Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 Nantes

#### Prix du voyage

Le voyage en groupe organisé par le CCFE est proposé à ses adhérents <sup>(1)</sup> au tarif de 600€ TTC <sup>(2)</sup>.

(1) Voyage réservé aux adhérents du CCFE. Pour devenir adhérent, contactez [contact@ccfrancoespagnol-nantes.org](mailto:contact@ccfrancoespagnol-nantes.org)

(2) Tarif global susceptible d'être révisé en fonction du nombre d'inscrits

#### Compris dans le prix :

- hébergement (7 nuits) en chambre double en hôtel 2 ou 3 étoiles (petit déjeuner inclus)
- transferts éventuels de l'aéroport
- 2 excursions extérieures
- visite guidée de Cadix
- 5 repas

#### Non compris dans le prix :

- trajet aller-retour Nantes/Jerez de la Frontera
- les autres repas et consommations
- les nuits supplémentaires (montant et réservation) si vous voulez arriver avant ou partir après les dates indiquées
- 182€ de supplément pour une chambre individuelle

#### Modalités d'inscription et calendrier

1. **Jusqu'au 18 décembre 2017** : bulletin d'inscription à transmettre au CCFE par voie postale ou lors d'une permanence, accompagné d'un **chèque d'acompte de 200€**.

2. **Pour le 6 avril 2018** au plus tard : versement du solde correspondant à la totalité du prix du voyage moins l'acompte déjà versé.

#### Modalités d'annulation de l'inscription :

Annulation avant le 15 janvier 2018 : remboursement de l'acompte

Annulation entre le 15 janvier et le 31 mars 2018 : l'acompte est conservé par le CCFE

Annulation au-delà du 31 mars 2018 : plus de remboursement possible

Nombre minimum de participants pour que le séjour ait lieu : 16 personnes

Nombre maximum de participants : 24 personnes

# Conditions générales de vente

## Voyage à Cadix en mai 2018

### Préambule

Le CCFE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, destinée à mettre en valeur la culture espagnole et favoriser sa diffusion.

### 1. Adhésion

L'inscription au séjour à Majorque organisé par le CCFE implique, de la part de tout participant ou de la personne physique ou morale finançant le séjour du participant, l'adhésion obligatoire, et non remboursable, à l'association ainsi que l'acceptation de ses statuts et des présentes conditions générales de vente (CGV).

Note : l'adhésion est tenue pour définitivement acquise à l'association.

### 2. Responsabilité du CCFE et de ses prestataires

Le CCFE agit en qualité d'intermédiaire entre ses adhérents et les prestataires de services. Les différents prestataires de services qui interviennent dans la mise en œuvre du séjour sont responsables de leur activité aux termes des contrats conclus, de leurs conditions générales de vente, de la législation nationale et des règlements internationaux applicables.

Le CCFE peut être amené à effectuer des modifications ou annulations de séjours, jusqu'au jour du départ, et sans qu'il en soit aucunement tenu pour responsable, dans les cas suivants : cas de force majeure (hostilité, guerre, insurrection, catastrophe naturelle, grève, changement d'horaires, trouble politique, etc.); risques affectant la sécurité des participants et/ou le bon déroulement du séjour (défaillance d'un prestataire, sa mise en liquidation judiciaire, etc.)

### 3. Formalités

Le participant fournit les pièces d'identité ou tout autre document de voyage ou information requis par les autorités du lieu de séjour, sous son entière responsabilité. Le participant s'assure notamment de la validité de ses documents. Si le participant se voyait refuser l'accès au départ, ou le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire à l'arrivée du fait d'un manquement aux obligations sus énoncées, le CCFE ne serait tenu à aucun remboursement.

### 4. Prix

Les séjours et les programmes proposés par le CCFE ont été établis à l'avance. Seuls les prix indiqués sur la confirmation d'inscription, remise(s) lors de l'inscription définitive du participant, font foi.

Coût total du séjour : 600€ TTC

### 5. Conditions d'inscription

Les inscriptions au séjour sont validées après la réception du bulletin d'inscription et d'un chèque d'acompte de 200€ TTC et dès la confirmation d'inscription adressée par le CCFE au participant. L'inscription doit avoir lieu avant le 19 décembre 2018.

Le solde du séjour est à régler au plus tard le 6 avril 2018.

### 6. Conditions d'annulation

Toute annulation à l'initiative du participant doit être communiquée au CCFE par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. L'annulation d'une inscription à l'initiative du participant peut entraîner des frais d'annulation, calculés selon les modalités suivantes :

1. annulation avant le 15 janvier 2018 : remboursement de l'acompte dans sa totalité
2. annulation entre le 15 janvier et le 31 mars 2018 : l'acompte est conservé par le CCFE
3. annulation après le 31 mars 2018 : plus de remboursement possible

Tout participant qui ne se présente pas sur place ou qui écourte son séjour de son propre chef ou de son propre fait, pour quelque cause que ce soit, ne peut prétendre à aucun remboursement.

### 7. Assurance

Le CCFE a souscrit auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – 79038 Niort Cedex 9) une police d'assurance « Responsabilité civile » qui couvre les dommages corporels et l'assistance.

### 8. Litige

En cas de litige, les juridictions compétentes sont celles du CCFE.